

REFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT : SUIVI DES INDICATEURS PAR LES DREALS

	Nombre d'inspections	Nombre de sanctions pour :			Nombre de courriers d'avertissement pour :			Année	Période
		Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux	Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux		
Total FRANCE (y compris Corse et DOM)	132	4	0	123	93	368	563	2013	1er semestre

Source : MEDDE - Depuis sa préparation jusqu'à sa mise en application, les pouvoirs publics ont activement participé à la bonne mise en œuvre de la réforme anti-endommagement. Au premier semestre de l'année 2013, leur action a essentiellement porté sur l'accompagnement pédagogique des acteurs, mais également sur le contrôle de la bonne application des nouvelles dispositions. Ainsi, au cours de cette période, les DREAL ont réalisé plus de 130 inspections de chantiers, envoyé plus de 1000 courriers d'avertissement, rappel à l'ordre ou injonction aux différentes parties prenantes et pris 17 sanctions à l'encontre des acteurs en infraction. Ces chiffres traduisent l'implication sur le terrain des DREAL qui agissent clairement dans une démarche d'accompagnement sans pour autant négliger le caractère régalien de leur mission.